

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 14 décembre 2017 à 9 h  
Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est, salle J.C. Victorien Roy**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller de la ville  
Monsieur le conseiller Richard Guay, conseiller de la ville  
Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement  
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville  
Madame la conseillère Nathalie Pierre-Antoine, conseillère d'arrondissement  
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement  
Madame la conseillère Lisa Christensen, conseillère d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement  
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement par intérim

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La mairesse d'arrondissement madame Chantal Rouleau déclare la séance ouverte à 9 h 30.

---

**CA17 30 12 0433**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

De modifier l'ordre du jour afin de retirer l'article 20.03;

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 14 décembre 2017 tel que modifié.

ADOPTÉ

10.02

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucun citoyen ne s'est présenté à cette séance.

---

**CA17 30 12 0434**

**AUTORISER UNE DÉPENSE ADDITIONNELLE POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET D'ENTREPOSAGE D'EFFETS MOBILIERS DISPOSÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE, À LA COMPAGNIE TRANSPORT LYON INC., DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 14-13451.**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 048,45 \$ toutes taxes incluses pour l'année 2017;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.01 1164395002

---

**CA17 30 12 0435**

**AUTORISER LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM DE LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET DES ÉTUDES TECHNIQUES À PRÉSENTER AU DIRECTEUR GESTION DE PARCS ET BIODIVERSITÉ DU SERVICE DES GRANDS PARCS, DU VERDISSEMENT ET DU MONT-ROYAL UNE DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR UN PROJET DE VERDISSEMENT D'EMPRISE DE LIGNE AÉRIENNE DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DANS LE CADRE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION SUR LE VERDISSEMENT ENTRE HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE DE MONTRÉAL, ET À SIGNER TOUT ENGAGEMENT RELATIF À CETTE DEMANDE**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De déposer une demande d'aide financière au Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, dans le cadre de l'Entente de collaboration sur le verdissement entre Hydro-Québec et la Ville de Montréal, pour le projet d'aménagement des liens piétonniers dans le prolongement des rues Forsyth et René-Lévesque, à l'intérieur de l'emprise de la 36<sup>e</sup> Avenue;

De mandater le directeur par intérim de la Direction du développement du territoire et des études techniques pour représenter l'arrondissement et signer les documents nécessaires à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉ

20.02 1174281035

---

**20.03            RETIRÉ**

---

**CA17 30 12 0436**

**RECOMMANDATION AU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE NOMMER LA MAIRESSE DE L'ARRONDISSEMENT À TITRE DE REPRÉSENTANT DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE PME MTL EST-DE-L'ÎLE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

Il est recommandé au Conseil d'agglomération :

D'entériner la nomination de la mairesse de l'arrondissement à titre de représentant de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles au sein du conseil d'administration de PME MTL Est-de-l'île.

ADOPTÉ

30.01 1174860009

---

**CA17 30 12 0437**

**MANDATER LE SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES DE LA VILLE DE MONTRÉAL POUR ENTREPRENDRE LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REQUISES, Y COMPRIS, LE CAS ÉCHÉANT, LE RECOURS À L'INJONCTION DEVANT LA COUR SUPÉRIEURE DU DISTRICT JUDICIAIRE DE MONTRÉAL, AFIN QUE LE PROPRIÉTAIRE DES LOTS 3 397 634, 3 398 113 ET 4 205 922 CESSE TOUT USAGE ILLÉGAL SUR LE SITE ET QU'IL SE CONFORME À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE ET À LA LÉGISLATION EN MATIÈRE DE QUALITÉ À L'ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De mandater le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal pour entreprendre les démarches judiciaires appropriées, incluant le recours à l'injonction devant la Cour supérieure du district judiciaire de Montréal, pour forcer le propriétaire des lots 3 397 634, 3 398 113 et 4 205 922 :

- De cesser toute activité illégale;
- De se conformer à la réglementation municipale;
- De se conformer à la législation en matière de qualité à l'environnement.

ADOPTÉ

30.02 1174860008

---

**CA17 30 12 0438**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-114 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » D'UN BÂTIMENT SITUÉ AU 11870, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES, SUR LE LOT PROJETÉ PORTANT LE NUMÉRO 6 166 436 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES »**

Considérant la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 8 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le projet de résolution intitulée « Résolution numéro PP-114 » afin de permettre la construction et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » d'un bâtiment situé au 11870, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot projeté portant le numéro 6 166 436 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal - District de La Pointe-aux-Prairies.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 16 janvier 2018, à la Maison du Citoyen, située au 12090, rue Notre-Dame Est, à 18 h 30, salle J.C. Victorien Roy, à Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1170565016

---

**CA17 30 12 0439**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE 7 DÉCEMBRE 2017 RELATIVEMENT AU PROJET DE LA RÉOLUTION PP-113 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA MODIFICATION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BÂTIMENT SITUÉ AU 13505, RUE SHERBROOKE EST, SUR LE LOT 6 057 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE POINTE-AUX-TREMBLES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 7 décembre 2017 relativement au projet de la résolution PP-113 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la modification et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » du bâtiment situé au 13505, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 057 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.02 1170565014

---

**CA17 30 12 0440**

**ADOPTION, AVEC MODIFICATION, DU SECOND PROJET DE LA RÉOLUTION NUMÉRO PP-113 INTITULÉE : « PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA MODIFICATION ET L'OCCUPATION AUX FINS DE L'USAGE « LIEU DE CULTE » DU BÂTIMENT SITUÉ AU 13505, RUE SHERBROOKE EST, SUR LE LOT 6 057 083 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-TREMBLES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modification, le second projet de la résolution numéro PP-113 intitulée : « Projet particulier visant à permettre la modification et l'occupation aux fins de l'usage « lieu de culte » du bâtiment situé au 13505, rue Sherbrooke Est, sur le lot 6 057 083 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.03 1170565014

---

**CA17 30 12 0441**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E155 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION DE PETITS ÉQUIPEMENTS »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-E155 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 \$ pour l'acquisition de petits équipements ».

ADOPTÉ

40.04 1171163004

---

**CA17 30 12 0442**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E156 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-E156 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 25 000 \$ pour l'acquisition d'équipement informatique - domaine administratif ».

ADOPTÉ

40.05 1174230014

---

**CA17 30 12 0443**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E157 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT ET DE MOBILIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-E157 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour l'acquisition d'équipement et de mobilier dans le cadre du Programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.06 1174230015

---

**CA17 30 12 0444**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E158 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION DES CENTRES DE LOISIRS ET COMMUNAUTAIRES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-E158 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 500 000 \$ pour le programme de réfection des centres de loisirs et communautaires ».

ADOPTÉ

40.07 1174939004

---

**CA17 30 12 0445**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E159, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉAMÉNAGEMENT DE PARCS »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA17-E159 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 12 790 000 pour la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

ADOPTÉ

40.08 1171528005

---

**CA17 30 12 0446**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E160 INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE MOBILIER URBAIN »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-E160 intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 140 000 \$ pour l'acquisition et l'installation de mobilier urbain ».

ADOPTÉ

40.09 1171163005

---

**CA17 30 12 0447**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT RCA17-E161, INTITULÉ : « RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 1 100 000 \$ POUR LE PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE ET LE PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DE RUES »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-E161, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 100 000 \$ pour le Programme de réfection routière et le Programme de réaménagement de rues ».

ADOPTÉ

40.10 1174281037

---

**CA17 30 12 0448**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO RCA08-30029-5, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (RCA08-30029, TEL QUE MODIFIÉ) »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA08-30029-5, modifiant le Règlement intérieur du Conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-30029, tel que modifié).

ADOPTÉ

40.11 1176951019

---

**CA17 30 12 0449**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA17-30080 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES (EXERCICE FINANCIER 2018) »**

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement d'emprunt RCA17-30080 intitulé : « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (exercice financier 2018) ».

ADOPTÉ

40.12 1174860006

---

**CA17 30 12 0450**

**DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), VISANT L'INSTALLATION DE DEUX ENSEIGNES COMMERCIALES POUR UNE ENTREPRISE SITUÉE AU 7519, BOULEVARD HENRI-BOURASSA EST - DISTRICT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 130 de la section 18 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), du projet d'installation de deux enseignes commerciales pour une entreprise située au 7519, boulevard Henri-Bourassa Est, sur le lot 1 058 489, dans le district de Rivière-des-Prairies. Les enseignes sont présentées sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 7 décembre 2017.

ADOPTÉ

40.13 1173469019

---

**CA17 30 12 0451**

**DEMANDE D'APPROBATION, DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), VISANT L'INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE POUR UN BÂTIMENT MULTIFAMILIAL SITUÉ AU 553, 53E AVENUE - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES.**

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Guay

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

De donner suite à la demande d'approbation, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009), visant l'installation d'une enseigne pour un bâtiment multifamilial situé au 553, 53e Avenue, dans le district de La Pointe-aux-Prairies. L'enseigne est présentée sur les plans déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 13 novembre 2017.

ADOPTÉ

40.14 1170826014

---

**CA17 30 12 0452**

**DEMANDE D'APPROBATION DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA), DES PLANS RELATIFS À LA MODIFICATION DE LA FAÇADE PRINCIPALE ET DE L'AIRE DE STATIONNEMENT POUR LE BÂTIMENT INDUSTRIEL SITUÉ AU 3777, RUE DOLLARD-DESJARDINS, SUR LE LOT 1 865 918 - DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES**

Considérant la recommandation favorable et unanime du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 8 décembre 2017;

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver l'apparence du bâtiment tel que présenté sur les plans d'élévations préparés par Faber Cayouette, architecte, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 novembre 2017;

D'approuver l'aménagement du terrain, tel que présenté sur le plan d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Pascal Guilbault, en date du 21 novembre 2017, minute 8101 et sur les plans d'implantation préparés par Faber Cayouette, architecte, déposés et estampillés par la Direction du développement du territoire et études techniques, en date du 27 novembre 2017;

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

<b>Matériau</b>	<b>Élément architectural</b>	<b>Couleur / Compagnie</b>
Aluminium	Fenêtres	aluminium anodisé clair
PVC	Puits de lumière	blanc/CFP de Velux

Sur approbation de la Direction du développement du territoire et études techniques, des matériaux et des couleurs équivalents, ainsi que des matériaux de qualité supérieure peuvent être utilisés;

Le tout, aux fins d'émission de la demande de permis de transformation numéro 3001361652.

ADOPTÉ

40.15 1170565017

---

**CA17 30 12 0453**

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE REMPLAÇANT L'ORDONNANCE SUR LES CATÉGORIES D'UNITÉS DE STATIONNEMENT ET SUR LA SOMME EXIGÉE POUR UNE UNITÉ FAISANT L'OBJET D'UNE EXEMPTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES EXEMPTIONS EN MATIÈRE D'UNITÉS DE STATIONNEMENT (5984, MODIFIÉ) À L'ÉGARD DU TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES**

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'édicter, l'ordonnance numéro OCA17-(5894)-002, en vertu de l'article 3 du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), sur les catégories d'unités de stationnement et sur la somme exigée pour une unité faisant l'objet d'une exemption à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.16 1176425022

---

**CA17 30 12 0454**

**DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES CONSEILLÈRES ET DU CONSEILLER D'ARRONDISSEMENT.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

appuyé par monsieur le conseiller Richard Guay

et unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des conseillères d'arrondissement, madame Nathalie Pierre-Antoine et madame Lisa Christensen, ainsi que du conseiller d'arrondissement monsieur Gilles Déziel, à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

60.01 1174860007

---

**CA17 30 12 0455**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 9 h 40

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Lisa Christensen

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

---

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement par intérim

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 février 2018.

---

Chantal Rouleau  
Mairesse d'arrondissement

---

Julie Boisvert  
Secrétaire d'arrondissement par intérim